Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CATALOGUE FORMATION JURIDIQUE

2026



LES 6 ÉTAPES
POUR PARTIR EN FORMATION



Adhérents / Militants :
Vous souhaitez vous former ! Vous avez raison. En fonction de votre mandat, de vos besoins et en conformité avec la politique formation de votre syndicat, choisissez votre parcours de formation.

1

Je recherche ma formation sur « ma formation en un clic » en vérifiant que je suis bien éligible à cette formation (pour qui ?).

2

Je transmets ma demande de préinscription qui sera transmise à l'URI pour validation.

Une demande auprès de mon employeur

3

Je fais une demande de congé de formation auprès de mon employeur au même moment que ma demande de préinscription ou, au plus tard, 30 jours avant la date de début du stage. Pour information, même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congés, faute de l'avoir déposée dans les temps.

Une validation à mon syndicat

4

Je reçois une confirmation d'inscription du service formation

5

Je complète le questionnaire en ligne via le lien reçu dans le mail de confirmation afin de finaliser mon inscription (besoins logistiques, conventions, etc.).

6

Je reçois ma convocation par mail un mois avant la formation, ainsi que ma confirmation d'hébergement si nécessaire. En cas de non-réception, je vérifie mes spams. Pour toute question, doute ou annulation, (dans un délai minimum de 7 jours) j'envoie un mail à : formationsyndicale@centre.cfdt.fr

QUI CONTACTER ?

POUR TOUTES DEMANDES SUR LES FORMATIONS :
David BABAULT - Secrétaire Régional Formation Syndicale
dbabault@centre.cfdt.fr

POUR TOUTES DEMANDES POLITIQUES ET JURIDIQUES :
Thierry VISEUX - Secrétaire Régional Juridique
tviseux@centre.cfdt.fr

POUR TOUTES DEMANDES LOGISTIQUES (HÔTEL, INSCRIPTIONS...) :
Anne-Sophie CHEVALLIER - Assistante pôle formation
formationsyndicale@centre.cfdt.fr

MODALITÉS DE TARIFICATION

Formation CFDT Centre-Val de Loire

PRIORITÉS RÉGIONALES ET JURIDIQUES

100% pris en charge par la CFDT Région CVDL

- **Déplacement et hébergement pris en charge par l'URI**
- **Repas pris en charge par l'URI**

LES DROITS À CONGÉS

Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Art. L2145-5 à 13, L2145-1, R2145-3 à 6

Bénéficiaires : salariés du secteur privé.

Durée du congé : 12 jours par an par salarié et 6 jours supplémentaires pour « les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales » (formateur de formation syndicale ; délégué syndical ; membre du bureau d'un syndicat, élu CSE).

Frais de formation : la prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont sur le budget de fonctionnement du CSE, pour les élus au CSE et délégués syndicaux.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire. Depuis le 1er janvier 2018, plus aucune retenue sur salaire n'est possible (ordonnances 2017-1386 du 22/09/17 et 2017-1718 du 20/12/17)..

Congé défenseurs syndicaux

Art. L1442-2 du Code du travail

Bénéficiaires : Salariés du secteur privé inscrits sur la liste régionale des défenseurs syndicaux, appelés à assister ou représenter les salariés devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.

Durée du congé : Temps nécessaire à l'exercice de la mission de défenseur syndical, dans la limite de 12 jours de formation par mandat de 4 ans

Frais de formation : Les frais pédagogiques, de déplacement et de séjour sont **pris en charge par l'URI Centre** dans le cadre d'une convention avec l'ISEFOJ CFDT qui assure le lien avec la DGT pour la participation de l'état à ces formations.

Salaire du défenseur syndical pendant le congé : Le salaire est maintenu par l'employeur pendant la durée de l'absence.

Congé de formation des conseillers prud'hommes

Art. L1442-2 du Code du travail

Bénéficiaires : Salariés du secteur privé exerçant les fonctions de conseiller prud'homme, titulaires ou suppléants, en activité ou en formation initiale/continue liée à leur mandat.

Durée du congé : Pour la formation initiale obligatoire par l'ENM 5 jours par mandat et pour la formation continue nécessaire à l'exercice du mandat prud'homal, 36 jours par mandat et au maximum 12 jours par an

Délai de prévenance: Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ou au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Frais de formation : Les frais pédagogiques, de déplacement et de séjour sont **pris en charge par l'URI Centre** dans le cadre d'une convention avec l'ISEFOJ CFDT qui assure le lien avec la DGT pour la participation de l'état à ces formations.

Salaire du stagiaire pendant la formation : Le salaire est maintenu par l'employeur pendant toute la durée du congé.



MODÈLES DE LETTRE

de demande de congé de formation

À adresser **30 jours** avant le début du stage

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFESES) | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au, pour suivre une formation, d'une durée de..... jours, au titre du CFESES, conformément aux articles L.2145-5 à 13, R.2145-3 à 8 du Code du travail.
Je vous demande de maintenir ma rémunération conformément à l'article L2145-6 du Code du travail.
Cette formation est organisée par la CFDT Centre-Val de Loire, 10, rue Théophile Naudy, 45000 Orléans.
Cet organisme est habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 25/01/2021 publié au JO le 30/01/2021.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à....., le..... (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DEFENSEURS

Madame la Directrice / Monsieur Le Directeur,
Dans le cadre de l'application des articles L 1442-1 et 2 du Code du travail, et du décret du 11 décembre 1981 relatif à la formation des Conseillers.ères aux Prud'hommes, je vous prie de bien vouloir noter que, conformément aux dispositions prévues par l'article D 1442-7 du même Code, je serai absent.e :
Du.....au.....
en raison de ma participation à une session de formation organisée à
par l'Institut Syndical d'Etudes et de Formations Juridiques de la CFDT (ISEFOJ), agréé par le Ministère du Travail.
Je vous prie d'accepter, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à....., le..... (Signature)

CONGÉ DE FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Madame la Directrice / Monsieur Le Directeur,
Dans le cadre de l'application de l'article L 1453-7 du Code du travail, je vous prie de bien vouloir noter que, conformément aux dispositions prévues par l'article D1453-2-8 du même Code, je serai absent.e :
Du.....au..... (précisez également les horaires)
en raison de ma participation à une session de formation organisée à
par l'Institut Syndical d'Etudes et de Formations Juridiques de la CFDT (ISEFOJ), agréé par le Ministère du Travail.
Je vous prie d'accepter, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à....., le..... (Signature)

Cfdt:
CENTRE
VAL DE LOIRE

SOMMAIRE

2026

LES JURIDIQUES

- **CONSEILLERS DU SALARIÉ**
- **DÉFENSEUR SYNDICAL** - *(SESSION 1/2)*
- **LA DURÉE DU TRAVAIL**
- **LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**
- **LA QUESTION DE LA PREUVE**
- **BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION**
- **NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES**
- **LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE**
- **LE LICENCIEMENT ET LES AUTRES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL**
- **LE RAISONNEMENT JURIDIQUE ET LA RÉDACTION DE DÉCISIONS**
- **LES FORMES PARTICULIÈRES DU CONTRAT DE TRAVAIL**
- **LES RÉFÉRÉS**

AGENDA DES FORMATIONS

Dates	Formations	UD	Pages
05 au 06 février	**Conseillers du salarié**	UD du Loiret	11
10 au 12 février	**Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail**	US de l'Indre et Loire	18
03 au 06 mars	**Nouveaux conseillers prud'hommes**	UD du Loir-et-Cher	16
03 au 06 mars	**Nouveaux conseillers prud'hommes**	UD d'Eure et Loir	16
24 au 27 mars	**Nouveaux conseillers prud'hommes**	UD du Cher	16
28 au 30 avril	**Le conseiller prud'homme CFDT en bureau de conciliation et d'orientation**	UD d'Eure et Loir	15
18 au 21 mai	**Nouveaux conseillers prud'hommes**	UD du Loiret	16
09 au 11 juin	**Le conseiller prud'homme CFDT en bureau de conciliation et d'orientation**	UD du Loir-et-Cher	15
06 au 08 octobre	**Le raisonnement juridique et la rédaction de décisions (ordonnance et jugement)**	UD du Loiret	19
07 au 09 octobre	**Le raisonnement juridique et la rédaction de décisions (ordonnance et jugement)**	US de l'Indre et Loire	19
03 au 05 novembre	**Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail**	UD du Loiret	18
08 au 10 décembre	**La durée du travail**	UD du Loiret	23

CONSEILLERS DU SALARIÉ



Cette formation permet de professionnaliser l'accompagnement des salariés tout en renforçant l'efficacité de l'action syndicale. Elle vise à outiller les militants pour défendre les droits des salariés avec expertise et engagement.

OBJECTIFS

- Renforcer les compétences juridiques des militants CFDT pour mieux accompagner les salariés dans les situations complexes.
- Comprendre les mécanismes et les acteurs du droit syndical afin de mieux défendre les droits des salariés.
- Développer des techniques d'écoute et de conseil pour apporter un soutien adapté aux salariés en entretien préalable.
- Valoriser l'action syndicale en favorisant l'adhésion des salariés accompagnés.

PROGRAMME

- Définir les acteurs juridiques dans la CFDT
- Comprendre le fonctionnement de la commission juridique régionale
- Etre capable d'apprécier la gradation de la faute
- Recueillir le témoignage du salarié dans le cadre d'un entretien préalable à licenciement
- Utiliser les outils d'écoute active pour assister le salarié dans le cadre d'un entretien préalable à licenciement
- Identifier les connaissances acquises par rapport aux apports de la veille
- Recueillir le témoignage du salarié dans le cadre d'un entretien préalable à une rupture conventionnelle
- Assister le salarié dans le cadre d'un entretien préalable à une rupture conventionnelle
- Proposer l'adhésion au salarié convoqué

DATES DES FORMATIONS

FEVRIER
• **Du 05 au 06 février à Orléans**

2 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

DÉFENSEURS SYNDICAUX

DÉFENSEUR SYNDICAL (SESSION 1 ET 2)

2 JOURS X 3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation doit permettre aux défenseurs syndicaux d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et les positions de la CFDT.
Il pourra également être complété par des modules d'« Actualité juridique » ou « Actualité jurisprudentielle », indispensables pour permettre aux défenseurs syndicaux de maintenir à jour leurs connaissances en droit.

OBJECTIFS

- Identifier le statut, le rôle, les missions et les moyens du défenseur syndical
- Situer le CPH dans le système judiciaire français et au-delà
- Connaître la procédure Prud'homale
- S'approprier la démarche juridique
- Appréhender la rédaction de conclusion
- Appréhender la plaidoirie

PROGRAMME

- Identifier le statut, le rôle, les missions et les moyens du défenseur syndical
- Situer le CPH dans le système judiciaire français et au-delà
- Connaître la procédure Prud'homale
- S'approprier la démarche juridique
- Appréhender la rédaction de conclusion
- Appréhender la plaidoirie

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

CONSEILLERS PRUD'HOMMES
DEFENSEURS SYNDICAUX
ACTEURS JURIDIQUE

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

A travers cette formation, il est visé de renforcer l'approriation des positions CFDT, en matière juridique, ainsi que les compétences et les connaissances de nos élus.

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de modification du contrat de travail
- Connaître les procédures de mise en place de la modification du contrat de travail
- Identifier les incidences du refus de la modification du contrat de travail
- Connaître les règles de la modification du contrat de travail d'un salarié protégé
- Appréhender l'impact de l'environnement normatif et de ses évolutions sur le contrat de travail
- Evaluer les acquis de la formation

PROGRAMME

- Appréhender la notion de modification du contrat de travail
- Connaître les procédures de mise en place de la modification du contrat de travail
- Identifier les incidences du refus de la modification du contrat de travail
- Connaître les modifications du contrat de travail d'un salarié protégé
- Appréhender l'impact de l'environnement normatif et de ses évolutions sur le contrat de travail
- Evaluer les acquis de la formation

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES DEFENSEURS SYNDICAUX

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

LA QUESTION DE LA PREUVE

Cette formation doit permettre de comprendre l'importance de la démarche d'analyse juridique tant pour solutionner un problème juridique que pour motiver une décision.

OBJECTIFS

- Identifier la notion de preuve
- Appréhender la preuve au regard des nouvelles technologies
- Identifier le rôle du juge Prud'hommes dans l'administration de la preuve
- S'approprier la question de la preuve au-delà du droit civil

PROGRAMME

- Définir la preuve
- Identifier les notions de base de la charge de la preuve et les notions de présomptions
- Connaître les aménagements de la charge de la preuve
- S'exercer à une plaidoirie en situation d'aménagements de la charge de la preuve
- Évaluer les connaissances sur la notion de charge de la preuve
- Lister les modes de preuve admis à ce jour
- Éxaminer la recevabilité d'une preuve
- Éxaminer les pouvoirs du jege prud'himmes dans l'administration de la preuve
- Éxaminer une demande de communication de preuve
- Rédiger une ordonnance en BCO dans l'administration de la preuve
- Identifier le droit en pénal
- Identifier le droit Européen

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION

Ce dispositif de formation doit permettre aux nouveaux Conseillers Prud'hommes d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et les positions de la CFDT.

La formation « Conseiller Prud'homme CFDT en Bureau de Conciliation et d'Orientation » est le troisième outil proposé dans le cadre de ce parcours de formation syndicale pour les Conseillers Prud'hommes, sur tout le mandat.

OBJECTIFS

- Travailler sur les représentations du BCO
- Découvrir les règles de procédures, de la saisine à la conciliation
- Travailler sur la représentation des parties
- Se donner les meilleures conditions pour concilier
- Utiliser les pouvoirs juridictionnels du Bureau de Conciliation et d'Orientation
- Maîtriser les nouvelles phases d'orientation en BCO
- Maîtriser la mise en état par le BCO
- Vérifier les acquis de la session de formation
- Se projeter dans un BCO

PROGRAMME

- Confronter les représentations
- Définir les étapes d'une démarche de saisine et connaître les éléments de base de la convocation
- Comprendre les modalités de saisine du Conseil de Prud'hommes
- Connaître les cas dans lesquels le préalable de conciliation n'est pas obligatoire
- Connaître les règles relatives à la présence et à la représentation des parties devant le BCO
- Se doter de repères pour un BCO efficace
- Clarifier les représentations
- Améliorer l'écoute, la reformulation : s'exercer à argumenter et à contre argumenter
- Se donner les moyens pour concilier
- Connaître les règles en cas de conciliation avec le barème indicatif
- Connaître les règles en cas de conciliation totale, partielle, ou de non-conciliation
- Connaître et utiliser les pouvoirs juridictionnels du BCO
- Savoir rédiger une ordonnance en BCO
- Travailler sur les nouvelles phases d'orientation en BCO
- Savoir effectuer une mise en état
- Matérialiser la séance de conciliation

DATES DES FORMATIONS

AVRIL
• **Du 28 au 30 avril à Chartres**
JUIN
• **Du 09 au 11 juin à Blois**

LES CONSEILLERS

3 JOURS

FOR-MATION PRISE EN CHARGE

FORMATION JURIDIQUE

NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

4 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation doit permettre aux nouveaux Conseillers Prud'hommes d'appréhender aux mieux leur mandat, en leur permettant de découvrir l'institution Prud'homale, son environnement, son fonctionnement, et en leur permettant également de se situer en tant que Conseiller Prud'homme CFDT.

OBJECTIFS

- Établir la relation entre les Conseillers Prud'hommes et les structures CFDT.
- Contextualiser la position du CPH au sein du système judiciaire.
- Acquérir une connaissance approfondie des sources de droit et de leur interconnexion.
- Comprendre le mécanisme opérationnel du Conseil de Prud'hommes.
- Familiariser avec les principes fondamentaux de la procédure.
- Explorer le rôle et les objectifs du Bureau de Conciliation et d'Orientation.
- Examiner le fonctionnement du Bureau de Jugement.
- Maîtriser le processus de délibération.
- Découvrir et assimiler les étapes de la rédaction d'un jugement

PROGRAMME

- Définir le lien entre les Conseillers Prud'hommes et les structures
- Situer le CPH dans le système judiciaire français
- Connaître les sources de droit et leur articulation
- Comprendre le fonctionnement du Conseil de Prud'hommes
- Découvrir le fonctionnement et les finalités du Bureau de Conciliation et d'Orientation
- Découvrir le fonctionnement du Bureau de Jugement
- Appréhender le délibéré
- Découvrir et appréhender la rédaction d'un jugement

DATES DES FORMATIONS

MARS
• **Du 03 au 06 mars à Blois** • **Du 03 au 06 mars à Chartres** • **Du 24 au 27 mars à Bourges**
MAI
• **Du 18 au 21 mai à Orléans**

LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLERS PRUD'HOMMES DEFENSEURS SYNDICAUX ACTEURS JURIDIQUE

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation doit permettre, aux Conseillers Prud'hommes amenés à siéger, d'acquérir une parfaite connaissance des règles du licenciement économique indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et positions de la CFDT.

Il doit également leur permettre d'acquérir la technicité et les outils nécessaires à leur pratique et de développer des compétences qui leur seront utiles, afin de rendre une justice efficace et rapide dans le respect des justiciables.

OBJECTIFS

- S'approprier la procédure tout en connaissant les obligations de l'employeur et des IRP
- Appréhender la justification du licenciement économique et son appréciation par le juge Prud'homal
- Identifier le rôle de l'administration et du juge judiciaire ainsi que les différents recours
- Identifier les différentes sanctions applicables en matière de licenciement économique

PROGRAMME

- Repérer ses représentations sur la posture CPH et le licenciement économique
- Comprendre la définition légale du licenciement économique, distinguer les différentes catégories de licenciement économique et pouvoir lister les obligations légales liées au licenciement économique
- Différencier les différentes procédures applicables suivant l'effectif à licencier en présence ou pas d'IRP
- Identifier les informations et consultations du CSE
- Identifier les divers dispositifs d'accompagnement
- Situer le licenciement économique parmi les autres mesures ayant une incidence sur l'emploi
- Vérifier la double causalité du licenciement économique
- S'entraîner à qualifier les causes d'un licenciement économique
- Identifier la notion d'adaptation et de reclassement d'un salarié
- Repérer les critères d'ordre de licenciement
- Connaître le rôle de l'administration lors de l'élaboration du PSE
- Distinguer les compétences du TA et du CPH en cas de recours
- Connaître la procédure Prud'homale en cas de contentieux
- Connaître les sanctions applicables en cas de contestation de la justification du licenciement
- Connaître les sanctions en cas de non-respect des différentes obligations
- Distinguer les sanctions en cas de contestations du PSE

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

DEFENSEURS SYNDICAUX

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

LE LICENCIEMENT ET LES AUTRES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Cette formation est destinée à renforcer l'appropriation des positions CFDT, en matière juridique, ainsi que les compétences et les connaissances de nos Conseillers Prud'hommes.

Ce module vise à entretenir les connaissances des Conseillers Prud'hommes, en matière de vie personnelle/vie professionnelle et à les alerter sur les dernières évolutions jurisprudentielles notables.

OBJECTIFS

- Connaître les règles relatives au licenciement d'un salarié pour des faits tirés de sa vie personnelle
- Analyser la jurisprudence relative à l'utilisation à des fins personnelles des technologies de l'information et de la communication
- Repérer l'utilisation des TIC dans le cadre du contrat de travail

PROGRAMME

- Clarification des notions vie privée, vie personnelle
- Confrontation des représentations
- Textes régissant ces notions
- Notions de trouble objectif et comportement fautif
- Décryptage d'un arrêt de la Cour de Cassation
- Évaluation de l'impact du module 1
- Identification de l'entreprise comme une zone de conflit de libertés
- Restrictions possibles aux libertés des salariés
- Sources juridiques encadrant la liberté de religion
- Position de la Cour de Justice de l'Union Européenne
- Repérage des obligations dans l'utilisation des TIC au travail
- Techniques pour le traitement et la transmission des informations
- Cadre juridique d'utilisation des TIC
- Utilisation des TIC par le salarié et l'employeur
- Frontière entre vie privée et vie professionnelle

DATES DES FORMATIONS

FEVRIER

- **Du 10 au 12 février à Saint-Avertin**

LE RAISONNEMENT JURIDIQUE ET LA RÉDACTION DE DÉCISIONS

Cette formation doit permettre aux nouveaux Conseillers Prud'hommes d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et les positions de la CFDT. La formation « Nouveaux Conseillers Prud'hommes » marque le début d'un parcours deformation syndicale pour les Conseillers Prud'hommes, sur tout le mandat.

Ce dispositif doit nécessairement être complété de formations thématiques, tout au long du mandat, telles que « le Conseiller Prud'homme en BCO », « Panorama des sujets traités par le Conseil de Prud'hommes », « Rédaction de jugement », ...

OBJECTIFS

- S'approprier une méthode de raisonnement basée sur le syllogisme
- Déterminer l'importance des faits, de leur lecture et de leur utilisation dans le cadre d'un procès prud'homal
- Identifier le champ de liberté du juge dans l'application des règles
- Etre en capacité d'analyser un dossier prud'homal et de répondre de façon motivée aux prétentions des parties
- Identifier les principaux éléments de la construction d'un jugement
- Savoir rédiger une décision de justice

PROGRAMME

- Comprendre les termes juridiques de l'action Prud'homale
- Consolider une méthode de raisonnement basée sur le syllogisme
- Connaître la construction d'un jugement
- Savoir écouter et situer une affaire
- Apprendre à adopter une décision et savoir la motiver
- Apprendre à rédiger une décision de justice
- Evaluer la acquis de la session de formation
- Evaluer à chaud et clôturer la formation

DATES DES FORMATIONS

OCTOBRE

- **Du 06 au 08 octobre à Orléans**
- **Du 07 au 09 octobre à Saint-Avertin**

NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

CONSEILLERS PRUD'HOMMES
DEFENSEURS SYNDICAUX
ACTEURS JURIDIQUE

LES FORMES PARTICULIERES DU CONTRAT DE TRAVAIL

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation doit actualiser certains outils pédagogiques obsolètes et en concevoir de nouveaux pour répondre aux besoins des militants. En raison de la diversité des contrats de travail et de la complexité des contentieux, il est essentiel d'inclure un outil sur les « Formes particulières du contrat de travail ».

OBJECTIFS

- Identifier les différentes formes de contrat de travail
- Examiner les règles applicables au travail à temps partiel
- Identifier les différents contrats de travail à durée indéterminée spécifiques
- Formuler les règles applicables aux contrats courts
- Identifier les contrats de travail liés à la formation professionnelle

PROGRAMME

- Définir et distinguer les différents types de contrats de travail (CDI, CDD, intérim, etc.).
- Identifier les règles liées au temps partiel, à son passage et à son organisation.
- Analyser les enjeux liés au formalisme, à la durée, et à l'exécution des contrats de travail.
- Appliquer les règles spécifiques aux contrats de chantier, intérim, intermittent, et de professionnalisation.
- Examiner les problématiques liées aux contrats courts : formalisme, durée, renouvellement, et rupture.
- Connaître les règles du contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

LES RÉFÉRÉS

LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

2 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation doit permettre, aux nouveaux Conseillers Prud'hommes amenés à siéger au sein de la formation de référé de leur conseil, d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et positions de la CFDT.

Il doit également leur permettre d'acquérir la technicité et les outils nécessaires à leurpratique et de développer des compétences qui leur seront utiles, afin de rendre une justice efficace et rapide dans le respect des justiciables.

OBJECTIFS

- Définir l'environnement de la formation des référés et les règles de compétence qui la régissent
- Identifier les pouvoirs du juge des référés
- Connaître les règles de procédure applicables avant l'audience de plaidoirie
- Appréhender le rôle actif du juge pendant les plaidoiries
- Apprendre à délibérer et à rédiger une ordonnance de référé après l'audience
- Appréhender le prononcé, les suites et les voies de recours après l'audience

PROGRAMME

- Comprendre les règles de convocation des parties
- Pratiquer les compétences nécessaires pour la reprise de l'audience
- Savoir tenir une audience efficacement
- Apprendre à jouer un rôle actif dans la conduite de l'audience
- Connaître le référé passerelle, la conciliation et les règles relatives à la charge de la preuve
- Établir des règles pour une délibération efficace
- Connaître les décisions d'office du juge des référés
- Acquérir les compétences pour rédiger une ordonnance de référé
- Comprendre la rédaction de l'ordonnance de référé
- Analyser les suites de l'ordonnance et les conséquences éventuelles pour le juge référiste
- Acquérir des connaissances sur les questions de procédure préalables à l'audience
- Maîtriser les procédures d'assignation des parties
- Se familiariser avec les étapes et les techniques de l'appel des causes

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

LES NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

3 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

PANORAMA DES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILS DE PRUD'HOMME

Cette formation doit permettre aux nouveaux Conseillers Prud'hommes d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et les positions de la CFDT.

OBJECTIFS

- Appréhender ce que recouvre la notion de contrat de travail
- Découvrir les modes de ruptures du contrat de travail
- Découvrir les principales règles d'exécution du contrat de travail

PROGRAMME

- Identifier les différentes formes possibles de contrat de travail
- Travailler sur les clauses pouvant être insérées au contrat de travail
- Connaître les différents types de ruptures du contrat de travail
- Découvrir la procédure de licenciement
- Savoir distinguer les différentes catégories de licenciement
- Travailler sur la cause réelle et sérieuse de licenciement pour motif personnel
- Identifier les spécificités liées aux licenciements pour faute grave et faute lourde
- Identifier les spécificités liées aux licenciements économiques
- Connaître les autres ruptures de contrat de travail fréquemment rencontrées devant le Conseil de Prud'hommes
- Connaître les conséquences des différentes ruptures de contrat de travail
- Identifier les différentes conditions d'exécution d'un contrat de travail
- Définir la notion de bonne foi, condition essentielle d'exécution du contrat de travail
- Déterminer les éléments nécessaires pour apprécier l'existence d'heures supplémentaires et de leur paiement par l'employeur
- Découvrir les règles applicables en cas de contestation d'une sanction disciplinaire
- Découvrir les notions de discrimination et de harcèlement, protectrices des droits fondamentaux des salariés

DATES DES FORMATIONS

A DEFINIR
• **En attente**

DURÉE DU TRAVAIL

CONSEILLERS PRUD'HOMMES DÉFENSEURS ACTEURS JURIDIQUE

2 JOURS

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR L'URI

FORMATION JURIDIQUE

Cette formation vise à aider les CPH à identifier légalement les notions de harcèlement et de discrimination, à analyser les faits, à administrer la preuve et à appliquer, le cas échéant, la sanction adaptée.

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de temps de travail effectif
- Identifier les limites de la durée du travail
- Distinguer les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail
- Distinguer les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail

PROGRAMME

- Découvrir l'architecture du Code du Travail relative à la durée du travail, repos et congés
- Identifier les bénéficiaires des dispositions du Code du Travail relatives à la durée légale de travail
- Définir le temps de travail effectif
- Définir les règles applicables aux « temps gris »
- Utiliser la jurisprudence applicable aux « temps de travail effectif »
- Déterminer la durée légale du travail
- Etablir le décompte des heures supplémentaires
- Identifier le dispositif d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
- Identifier la législation sur le travail de nuit et en soirée
- Identifier la législation sur le travail par équipe
- Identifier les moyens de contrôle de la durée du travail et les sanctions applicables

DATES DES FORMATIONS

DECEMBRE
• **Du 08 au 10 décembre à Orléans**

CENTRE
VAL DE LOIRE

INFORMATIONS URI

POLE FORMATION URI CENTRE

Assistante Formation Syndicale
Anne-Sophie CHEVALLIER
10, Rue Théophile NAUDY
45000 Orléans
formationsyndicale@centre.cfdt.fr
02 38 22 38 67

SITE INTERNET

centre.cfdt.fr
Retrouvez le calendrier des formations dans l'onglet **Formation Syndicale**

NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Scannez et plongez dans notre engagement !
Suivez nous sur les réseaux pour rester connecté à nos actions.

ENSEMBLE, FAISONS BOUGER LES CHOSES !

